

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 30 OCTOBRE 1965 à 20 H

OBJET:

**Voeu du Conseil
Municipal en faveur
des "Economiquement
faibles "**

Le trente octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Octobre 1965.

65165
Etaient présents: M de LIPIOWSKI, MM MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE, MM BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTREAU, BIDEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, LANUSSE, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU, BUJARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission d'Action Sociale a été saisie du problème de la facturation de l'eau pour les " Economiquement Faibles ". Elle a estimé que cette question devrait être étudiée avec la Compagnie des Eaux, afin que le minimum de consommation soit ramené à 50 % du taux actuel, en faveur de cette catégorie sociale aux ressources réduites.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission d'Action Sociale du 8 Octobre 1965 et des Finances du 19 Octobre 1965.

Considérant que la situation des personnes " Economiquement Faibles " est digne d'intérêt.

- demande à Monsieur le Député-Maire d'intervenir auprès du Directeur de la Compagnie des Eaux pour que le contrat de concession des Eaux

./.

prévoit un taux minimum de consommation ramené à 50 % du taux actuel,
en faveur des " Economiquement Faibles " de la commune.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

P our extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT-s/MER, le 9 NOV. 1965
Le Sous-Préfet,